

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subventions allouées à des associations et des établissements publics en faveur de l'accompagnement de la santé des jeunes. Exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département, au titre de la prévention, est un intervenant important en matière d'actions auprès des jeunes et de leur santé. Il participe à ce titre au financement d'actions mises en œuvre par des associations et des établissements hospitaliers ayant pour mission l'accueil et l'accompagnement des jeunes sur les questions de la santé.

Ces structures sont une porte d'entrée accessible et non stigmatisante pour des adolescents fragiles, des jeunes qui connaissent des difficultés et des familles désorientées face à l'éducation de leurs enfants. Ces espaces d'accueil et d'écoute anonymes et gratuits, de prévention de proximité sont parfaitement reconnus par les professionnels aussi bien que par les familles. Les unités d'accueil médico-judiciaire accompagnent les enfants victimes d'abus sexuels ou de violence.

Le présent rapport, dont les tableaux de propositions de subventions sont en annexe, a pour objet de proposer des subventions pour le fonctionnement des structures suivantes :

les Espaces santé jeunes (ESJ) :

- Association réseau santé social de La Ciotat, rue Vence, 13600 La Ciotat, présidé par Madame Martine Brunet-Guernet ;
- Association maison des adolescents 13 Nord, 94 rue Labadie, 13300 Salon-de-Provence, présidée par Madame Pascale Louarn ;
- Association accompagnement action initiative (AAI), 35 rue Borély, 13120 Gardanne, présidée par Madame Patricia Barlatier ;
- Collectif santé jeunes du pays aubagnais, les tuileries - 18 boulevard Gambetta, 13400 Aubagne, présidé par Madame Christine Perrier ;

les Points accueil écoute jeunes (PAEJ) de Vitrolles, Berre et Aix-en-Provence, portés par le centre hospitalier Montperrin, 109 avenue du petit Barthélémy, 13617 Aix-en-Provence cedex 1, représenté par son directeur, Monsieur Pascal Rio ;

les Unités d'accueil médico-judiciaire (UAMJ) :

- Unité-médico-judiciaire du centre hospitalier intercommunal Aix Pertuis, avenue des tamaris, 13616 Aix-en-Provence cedex 1, représentée par son directeur Monsieur Nicolas Estienne ;
- Unité-médico-judiciaire du centre hospitalier de Martigues, 3 boulevard des Rayettes, BP 50248, 13698 Martigues cedex, représentée par son directeur Monsieur Barthélémy Mayol.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures, de la convention type prévue à cet effet.

Le montant total des subventions s'élève à 336 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL